

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Transfert de propriété du lycée Rosa Parks de La Roche-sur-Yon	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article L 214-7 du Code de l'éducation,
- VU** la circulaire des ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 17 novembre 2006,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération n° 8 du 24 septembre 2008 du Conseil municipal de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- VU** la demande de régularisation du Recteur de la région académique des Pays de la Loire en date du 20 novembre 2017,
- VU** le projet d'acte administratif établi par les services de l'Etat opérant transfert de propriété du lycée Rosa Parks par la commune de la Roche-sur-Yon et l'Etat au profit de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le transfert, à titre gratuit et de droit, au profit de la Région des Pays de la Loire, au titre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, spécialement son article 79, de la propriété du lycée Rosa Parks, situé 29 boulevard Gaston Guitton à la Roche-sur-Yon (85) sur la parcelle cadastrée AW 327, y compris les servitudes attachées le cas échéant,

APPROUVE

l'acte de transfert de propriété présenté en annexe,

AUTORISE

la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents et notamment l'acte administratif relatif au transfert de propriété de l'Etat et de la Ville de la Roche-sur-Yon à la Région des Pays de la Loire du lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs